



Délibération n° 2011-7
Conseil d'administration du 31 mars 2011

Objet : Adoption du dispositif d'accompagnement prévu par le FNP à destination des CDG dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions du FNP 2011-2013

M. Domeizel, Président,
rend compte de l'exposé suivant :

EXPOSE

Le programme d'actions 2011-2013 du FNP a été adopté par le Conseil d'administration du 17 décembre 2010.

Ce plan prévoit notamment un cadre général de conventionnement avec les centres de gestion, identifiés comme acteurs indispensables dans la mise en œuvre d'une politique départementale de prévention des risques professionnels pour la Fonction publique territoriale.

A ce titre, le service gestionnaire a élaboré un document précisant la stratégie du dispositif mis en place, son contenu et ses modalités de fonctionnement.

Vu la délibération n°2010-49 du 17 décembre 2010 par laquelle le conseil d'administration a adopté le programme d'actions du FNP 2011-2013, lequel prévoit - dans le cadre de la priorité n°2, visant à favoriser au niveau local la pérennisation des moyens dédiés à la prévention des risques professionnels - des conventionnements avec les Centres de gestion (CDG).

Vu l'avis favorable émis par la commission de l'invalidité et de la prévention, réunie le 30 mars 2011, sur le dispositif présenté, pour lequel elle sollicite l'approbation du Conseil

Le Conseil d'administration délibère et à l'unanimité :

- 1. approuve, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions 2011-2013, le dispositif présenté,***
- 2. autorise le service gestionnaire à conclure, sur la base de ce dispositif, des conventions avec les CDG.***

Bordeaux, le 31 mars 2011

Le secrétaire administratif du conseil,

Emmanuel Serrié